

Calendrier pédagogique 2024/2025

Cadre général Université de Lorraine

L'année universitaire s'étend du 1^{er} septembre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1*

Rentrée étudiante à partir du 2 septembre 2024

Semestre impair :

- Une pause pédagogique peut être mise en place selon les formations en octobre. Si celle-ci est mise en œuvre, la semaine **du samedi 26 octobre midi au lundi 4 novembre 2024 matin est retenue pour l'ensemble des composantes de l'Université.**
- Congés de fin d'année : du samedi 21 décembre 2024 midi au lundi 6 janvier 2025 matin
- Fin des jurys de 1^{er} semestre : avant le samedi 15 février 2025 midi

Semestre pair :

- Une pause pédagogique peut être mise en place selon les formations en février. Si celle-ci est mise en œuvre, la semaine **du samedi 15 février midi au lundi 24 février 2025 matin est retenue pour l'ensemble des composantes de l'Université.**
- Congés de printemps : du samedi 5 avril midi au mardi 22 avril 2025 matin
- Fin des jurys de 2^{ème} session : jusqu'au samedi 12 juillet 2025 hors filières à stage long

Les filières multi-sites devront respecter le principe des jurys communs en fixant leurs périodes d'examens à des dates harmonisées. Les éventuelles commissions de parcours différents peuvent se tenir à des dates différentes, néanmoins, les jurys de diplôme, semestre et année devront être communs.

L'ensemble des filières doit **respecter les règles de délai d'affichage** des résultats entre 2 sessions d'examens.

Pour ouvrir droit au 10^{ème} mois de versement des bourses, le calendrier pédagogique d'une formation doit s'étendre de début septembre à fin juin, examens compris.

Il est préconisé, dans la mesure du possible, d'intégrer une période de suspension des enseignements (période dite de « révision »), avant les sessions d'examen en fin de semestre. Ces interruptions d'enseignements doivent être similaires dans le cas de formations multi-sites. Les périodes prévisionnelles d'examens, ainsi que les éventuelles périodes de révision, sont mentionnées sur le calendrier universitaire de chaque composante. Si les examens suivent une période de congés, alors la période de révision est incluse dans celle-ci.

I- Inscription des étudiants à l'Université (articles D612-2 à D612-8 du Code de l'éducation)

Les périodes d'inscriptions sont fixées comme suit :

I-1- Inscriptions annuelles et pour le semestre impair (réinscriptions) : du 17/06/2024 (sous réserve de la disponibilité technique) jusqu'au 04/10/2024.



I-2- Inscriptions venant de Parcoursup et MonMaster et Etudes en France :

- **Parcoursup** : Les dates limites d'inscription, dans la limite des capacités d'accueil votées, sont fixées conformément à l'arrêté national à paraître. Elles débutent le lendemain de la publication des résultats du baccalauréat, soit le 8 juillet 2024 et se finissent au plus tard 1 semaine après la tenue de la dernière commission d'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants en relevant.

Pour mémoire l'arrêté du 28 février 2023 fixait les dates comme suit :

Les dates limites d'inscription administrative pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup sont fixées :

- dans les établissements scolaires proposant des formations d'enseignement supérieur, au 13 juillet 2023 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 1er juin 2023 et le 10 juillet 2023 inclus ;

- dans les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur, au 19 juillet 2023 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 1er juin 2023 et le 10 juillet 2023 inclus ;

- au 25 août 2023 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 11 juillet 2023 et le 20 août 2023 inclus.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 21 août 2023, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

- **MonMaster** : Les dates limites d'inscription, dans la limite des capacités d'accueil votées, sont fixées conformément à l'arrêté national à paraître. Elles débutent le 17/06/2024 dès le lendemain de la publication des résultats d'admission sur MonMaster, et se finissent au 04/10/2024 ou au plus tard 1 semaine après la tenue de la dernière commission d'accès au second cycle de l'enseignement supérieur pour les étudiants en relevant.

Les étudiants ayant bénéficié d'une acceptation à la suite d'une saisine du Rectorat, doivent s'inscrire dans la semaine qui suit l'avis.

Pour mémoire l'arrêté du 28 février 2023 fixait le calendrier comme suit :

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article D. 612-36-2-7 du code de l'éducation, les inscriptions administratives dans les formations proposées sur la plateforme nationale débutent au plus tard le 12 juillet 2023.

Les dates limites d'inscription administrative dans ces formations sont fixées :

- au 20 juillet 2023, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission avant le 17 juillet 2023 inclus ;

- au 24 août 2023, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 18 juillet 2023 et le 22 août 2023 inclus.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 23 août 2023, l'inscription administrative se fait dans les délais fixés par le chef d'établissement.

- **Etudes en France (et procédures Ecandidat aux étudiants résidant à l'étranger)** : Chaque formation fixe la date limite d'arrivée et d'inscription à l'intérieur du calendrier de l'établissement. La date fixée doit permettre de préserver les chances de réussite des étudiants



Elle est indiquée clairement aux candidats lors de la réponse à la candidature.

I-3- Inscriptions en réorientation* pour le semestre pair : du 02/12/2024 (inscriptions dans apogee à partir du 06/01/25) jusqu'au 28/02/2025

**étudiants en réorientation : disposant d'une inscription pour le 1^{er} semestre 2024/2025 à l'UL ou hors UL. L'admission est soumise au respect des modalités d'accès aux diplômes nationaux et fait l'objet d'un examen de la candidature.*

A l'intérieur de ces bornes, les composantes fixent les dates de leurs périodes d'inscriptions (sauf calendrier national Parcoursup et Monmaster). Les modalités pratiques d'inscription administrative, d'une part, et pédagogique, d'autre part, sont définies par les Directeurs de composantes en privilégiant des inscriptions dématérialisées.

Sauf à être réinscrit, la garantie accidents du travail / maladie professionnelle de l'étudiant cesse le 31 août. Afin de prolonger la couverture AT/MP des stagiaires en fin de cursus de formation initiale, l'année universitaire est portée à 13 mois. Dans ce cas, les stages devront arriver à leur terme au plus tard le 30 septembre 2025 avec des jurys devant se tenir au plus tard le 15/10/2025. Tout stage en cours au 30 septembre 2025 implique une réinscription pour l'année 2025/2026.

Annexe : Calendrier des séances de regroupement des UE établissement en Licence



Procédure de remontée des calendriers :

Chaque collegium en lien avec les composantes, fixe en son sein le ou les calendriers pour chacune de ses formations. Ces calendriers devront notamment préciser :

- les dates de début et de fin des enseignements pour chaque semestre
- les dates prévisionnelles de début et de fin des examens pour chaque session
- les dates de la semaine de pré-rentrée le cas échéant
- les dates des périodes de révision le cas échéant

et devront être reportés dans la trame fournie.

Remontées des calendriers pédagogiques dès que possible auprès de la DIFOR.

Vote des calendriers par collegium dès le conseil de la Formation du 26 mars 2024.

Calendrier prévisionnel des regroupements en présentiel
Parcours établissement

Année universitaire 2024/2025

Les créneaux sont l'après-midi uniquement (enseignement ou examen)

2024											
Août			Septembre			Octobre			Novembre		
1	Je		1	Di		1	Ma		1	Ve	Toussaint
2	Ve		2	Lu	36	2	Me		2	Sa	
3	Sa		3	Ma		3	Je		3	Di	
4	Di		4	Me		4	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3	4	Lu	45
5	Lu	32	5	Je		5	Sa		5	Ma	
6	Ma		6	Ve		6	Di		6	Me	
7	Me		7	Sa		7	Lu	41	7	Je	
8	Je		8	Di		8	Ma		8	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3
9	Ve		9	Lu	37	9	Me		9	Sa	
10	Sa		10	Ma		10	Je		10	Di	
11	Di		11	Me		11	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2	11	Lu	Armistice 46
12	Lu	33	12	Je		12	Sa		12	Ma	
13	Ma		13	Ve		13	Di		13	Me	
14	Me		14	Sa		14	Lu	42	14	Je	
15	Je	Rassurément	15	Di		15	Ma		15	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2
16	Ve		16	Lu	38	16	Me		16	Sa	
17	Sa		17	Ma		17	Je		17	Di	
18	Di		18	Me		18	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3	18	Lu	47
19	Lu	34	19	Je		19	Sa		19	Ma	
20	Ma		20	Ve		20	Di		20	Me	
21	Me		21	Sa		21	Lu	43	21	Je	
22	Je		22	Di		22	Ma		22	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3
23	Ve		23	Lu	39	23	Me		23	Sa	
24	Sa		24	Ma		24	Je		24	Di	
25	Di		25	Me		25	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2	25	Lu	48
26	Lu	35	26	Je		26	Sa		26	Ma	
27	Ma		27	Ve		27	Di		27	Me	
28	Me		28	Sa		28	Lu	44	28	Je	
29	Je		29	Di		29	Ma		29	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2
30	Ve		30	Lu	40	30	Me		30	Sa	
31	Sa					31	Je				

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3

congés universitaires

congés scolaires

80 période potentielle d'exams des filières

examens des parcours établissement

Calendrier prévisionnel des regroupements en présentiel
Parcours établissement

Année universitaire 2024/2025

Les créneaux sont l'après-midi uniquement (enseignement ou examen)

2025																											
Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet			
1	Me	Jour de l'an	1	1	Sa			1	Sa			1	Ma			1	Je	Fête du Travail		1	Di			1	Ma		
2	Je			2	Di			2	Di			2	Me			2	Ve			2	Lu		23	2	Me		
3	Ve			3	Lu		6	3	Lu		10	3	Je			3	Sa			3	Ma			3	Je		
4	Sa			4	Ma			4	Ma			4	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		4	Di			4	Me			4	Ve		
5	Di			5	Me			5	Me			5	Sa			5	Lu		19	5	Je			5	Sa		
6	Lu	Epiha- ne	2	6	Je			6	Je			6	Di			6	Ma			6	Ve			6	Di		
7	Ma			7	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3		7	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		7	Lu		15	7	Me			7	Sa			7	Lu		28
8	Me			8	Sa			8	Sa			8	Ma			8	Je	Fête de la Victoire		8	Di	Pentecôte		8	Ma		
9	Je			9	Di			9	Di			9	Me			9	Ve			9	Lu	Lundi de Pentecôte		9	Me		
10	Ve			10	Lu		7	10	Lu		11	10	Je			10	Sa			10	Ma		24	10	Je		
11	Sa			11	Ma			11	Ma			11	Ve			11	Di			11	Me			11	Ve		
12	Di			12	Me			12	Me			12	Sa			12	Lu		20	12	Je			12	Sa		
13	Lu		3	13	Je			13	Je			13	Di			13	Ma			13	Ve			13	Di		
14	Ma			14	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		14	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3		14	Lu		16	14	Me			14	Sa			14	Lu	Fête nationale	
15	Me			15	Sa			15	Sa			15	Ma			15	Je			15	Di			15	Ma		29
16	Je			16	Di			16	Di			16	Me			16	Ve			16	Lu		25	16	Me		
17	Ve			17	Lu		8	17	Lu		12	17	Je			17	Sa			17	Ma			17	Je		
18	Sa			18	Ma			18	Ma			18	Ve	vendredi saint moelle		18	Di			18	Me			18	Ve		
19	Di			19	Me			19	Me			19	Sa			19	Lu		21	19	Je			19	Sa		
20	Lu		4	20	Je			20	Je			20	Di	Dimanche de Pâques		20	Ma			20	Ve			20	Di		
21	Ma			21	Ve			21	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		21	Lu	Lundi de Pâques		21	Me			21	Sa			21	Lu		30
22	Me			22	Sa			22	Sa			22	Ma		17	22	Je			22	Di			22	Ma		
23	Je			23	Di			23	Di			23	Me			23	Ve			23	Lu		26	23	Me		
24	Ve			24	Lu		9	24	Lu		13	24	Je			24	Sa			24	Ma			24	Je		
25	Sa			25	Ma			25	Ma			25	Ve	examens parcours établissement		25	Di			25	Me			25	Ve		
26	Di			26	Me			26	Me			26	Sa			26	Lu		22	26	Je			26	Sa		
27	Lu		5	27	Je			27	Je			27	Di			27	Ma			27	Ve			27	Di		
28	Ma			28	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3		28	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3		28	Lu		18	28	Me			28	Sa			28	Lu		31
29	Me							29	Sa			29	Ma			29	Je	Ascension		29	Di			29	Ma		
30	Je							30	Di			30	Me			30	Ve			30	Lu		27	30	Me		
31	Ve							31	Lu		14					31	Sa							31	Je		

	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		congés universitaires		24 période potentielle d'exams des filières
	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3		congés scolaires		examens des parcours établissement